

ourdie contre la patrie par le chef même de l'armée. „ Je vois, dit-il, dans le *Projet d'organisation provisionnelle*, présenté au peuple de Flandre par les états, un témoignage de l'éloignement qu'ils ont de toute idée de despotisme. C'est un empressement affectueux, qui porte les peres de la patrie à contenter une partie du peuple que l'on étoit parvenu à éblouir par l'éclat séduisant de la nouveauté. Mais la tendresse paternelle a eu souvent des effets funestes, a fait dans des circonstances particulieres des enfans indociles & revêches, a même opéré quelquefois la subverfion des familles. N'est-ce point le cas où se trouve la Flandre ? Je le crains. Gare que cette province, après avoir ouvert la porte à la victoire & à la liberté, n'introduise dans la Belgique l'anarchie ou l'esclavage ! Dieu veuille que mes alarmes soient vaines „ ! (*on peut bien dire que l'auteur a prophétisé*)

Pour répandre du jour sur la matiere qui exerce les esprits inquiets & faux, M. du V. distingue deux choses que les écrivains de l'opposition confondent avec un soin particulier, la *constitution* & le *paste inaugural*. „ La première est une masse des loix qui subsistent par elles-mêmes en vertu du contrat primordial, qui a réuni à perpétuité un peuple & ses descendans par un engagement social. Le second est un contrat bilatéral, par lequel ce peuple s'oblige d'obéir à un souverain sous la condition réciproque, que celui-ci obéira aux loix fondamentales qui composent la constitution, & qu'il n'y portera aucune atteinte. „ Soit que ces loix constitutionnelles aient